

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 053-7294/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises "Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée" pour 2020 MET 19/13481/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En cohérence avec l'agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme sa volonté de faciliter le développement des entreprises et de leur permettre une relation simplifiée, fluide et efficace avec les services métropolitains pour améliorer leur cadre de travail et celui de leurs salariés, une stratégie de soutien métropolitain aux Associations de zones d'activité (dont Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée) est mise en place pour l'année 2020.

De plus elle s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Dans ce cadre la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité favoriser par la mise en place d'un soutien financier le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE.

Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

Dans les projets de l'association, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le programme d'actions s'adresse également aux deux sexes.

Présentation de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée :

L'association de loi 1901, créée en 2009, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée dit « LEHV » est un réseau d'entrepreneurs ayant pour objet de représenter et fédérer les entreprises des zones d'activité du Sud et de l'Est marseillais.

Premier relai d'information et de mise en relation sur ce vaste territoire économique, LEHV apporte des solutions concrètes aux problématiques des décideurs et chefs d'entreprise.

Nb : Le territoire Est constitue un périmètre d'intervention vaste et hétérogène. Il concentre plus de 4000 entreprises avec au moins un salarié soit 28% des emplois de la Ville de Marseille.

Chiffres Clés 2019 :

- 214 adhérents (+64% en 2019) directs représentant 300 entreprises
- 15 membres du CA
- 5 commissions composées de dirigeants d'entreprises
- 1 permanent

Missions :

L'association a pour but :

- d'accueillir, informer, coordonner et mettre en réseau ses entreprises adhérentes,
- de promouvoir l'image des zones d'activités et des entreprises occupantes,
- de représenter les intérêts des entreprises des ZA auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique,
- de contribuer à mener à bien des actions visant à améliorer le développement économique des entreprises et le cadre de vie des salariés (emploi, services aux salariés...)
- de réaliser ou faire réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus.

Ces objectifs se traduisent dans les faits par un ambitieux programme d'animation qui se concentre sur 4 axes principaux : la mobilité, l'emploi, le marketing territorial et la recherche de synergies interentreprises.

Résultats 2019 :

Actions en faveur du réseau inter-entreprises :

Durant l'année 2019 une cinquantaine d'événement ont été organisés, ceux-ci ont pris différentes formes :

- Petits déjeuners
- After-work
- Déjeuner Instant Formation & Recrutement
- Business Snackin' (Co-construites avec l'association de zones d'activités Pôle Alpha d'Aubagne)

Actions en faveur de la mobilité :

Un Plan de Déplacement Inter-Entreprises PDIE est en cours de réalisation pour le territoire Est pour lequel la DGA Mobilité a accordé en 2018 une subvention de 20 000 € (délibérée le 18/05/2018).

Par ailleurs, l'association a obtenu le 2^e prix « Solu-mob » appel à projets lancé par la Métropole.

Cette subvention de 94 750 € va contribuer plus spécifiquement à :

- La création d'une plateforme de co-voiturage
- La mise en place de navettes desservant les entreprises du territoire
- La création d'événements incitant les salariés à ne pas utiliser leurs voitures ou encore la mise à disposition de modes de transports alternatifs à la voiture (comme le vélo).

A cet effet, un premier travail de diagnostic des flux et des besoins va permettre à LEHV de rassembler l'ensemble des entreprises sur deux zones d'intervention. A la Valentine, où d'importantes entreprises sont implantées (Arkema, Heineken, Leroy Merlin, Ikea, Panzani, Novotel & Ibis Hotel, Decathlon, Etablissement Français du Sang, Casino, Printemps...) et sur la Capelette où l'on peut noter la présence

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

de la Société des Eaux de Marseille, Pole Emploi, Henry Blanc, Delta Assurance, LEHV est à l'initiative de la mise en œuvre de deux PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises).

Actions en faveur de l'emploi :

- Identification des activités économiques et des entreprises cibles,
- Formalisation d'une méthode d'enquête (besoins des entreprises, identification des problématiques, pistes d'amélioration)
- Création d'un club « DRH » partage des compétences et des dispositifs emplois (ex : emplois francs)
- Digitalisation de la CVthèque sur le site internet (favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi)
- Participation aux forums emplois du territoire (Mairies de secteur, Maison de l'emploi)

Programme d'actions 2020 :

L'association LEHV a recruté un deuxième permanent, afin de renforcer l'animation et la promotion du réseau.

Le programme d'animations impulsé par la nouvelle équipe aura pour vertu de dynamiser le territoire en multipliant :

- Les rencontres entre les entreprises
- D'impliquer leurs adhérents
- D'attirer de nouvelles entreprises

Au total 50 événements sont programmés sur 2020 :

- 10 Déjeuners business mensuels pour développer les réseaux.
- 2 Grands rendez-vous : L'Assemblée Générale annuelle et Les Vœux sont les deux événements incontournables des acteurs économiques.
- 25 rencontres thématiques : groupes de travail par filière d'activité, « Commission Industrie », « Commission Commerce » « Commission Santé » et « Commission Capelette ».
- 10 After-Work et Petit-Déj'.
- 2 événements interzone « Job Boost » et « Business Buzz » facilitent la mise en relation des réseaux d'entreprises de l'Est Métropolitain (T2R).
- 1 événement VIP, le « Club Partenaires » un événement haut de gamme, réunissant les représentants des plus grandes entreprises du territoire.
- 1 événement sportif : course pédestre la Nocturne « Lions Club Marseille Doyen » .

Actions en faveur de l'emploi :

Afin de dynamiser l'emploi sur le territoire, l'association s'implique d'avantage dans la mise en relation entre l'offre et la demande à travers la digitalisation de la CVthèque.

Action en faveur de la mobilité :

Le plan de déplacement inter-entreprises de la Vallée de l'Huveaune sera déployé au-delà du territoire Est et donc sur tout le territoire de l'Huveaune.

Marketing territorial :

L'objectif pour 2020, finalisation du nouveau site internet (www.lehv.fr) et poursuite de l'édition d'une revue économique (biannuelle).

- Budget prévisionnel 2020 :

Le budget prévisionnel 2020 est de 230 000 euros contre 70 495 euros en 2019, soit une hausse de +329%. Cette augmentation significative s'explique par une diversification des recettes de nouveaux financeurs. Cette évolution permettra l'embauche d'un salarié.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention globale à hauteur de 40 000 euros à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée au titre de l'année 2020. Elle se décompose comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros afin de contribuer la mise en oeuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,

- une subvention de fonctionnement de 20 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence, secteur de l'Huveaune-vallée, en leur proposant des services adaptés.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention globale à hauteur de 40 000 euros à l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée au titre de l'année 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal et des états spéciaux de territoire. Elle se répartit comme suit :

- une subvention de fonctionnement spécifique de 20 000 euros afin de contribuer la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité,
- une subvention de fonctionnement de 20 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Économique.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 :

- à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » Fonction 61 – Sous-Politique B320.

- à la Métropole Aix-Marseille-Provence - Budget annexe Transports – Chapitre 011 - nature 6574. Sous-politique A710.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY